ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 68465

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de favoriser le développement des langues et cultures régionales. La langue occitane notamment est aujourd'hui particulièrement menacée par l'absence de politique positive pour sa transmission. Il est donc indispensable de créer, à l'échelle du territoire où se parle l'occitan, un environnement favorable à l'enseignement de la langue, à la création culturelle en occitan et à la présence de la langue dans les médias. Une enquête menée récemment à l'initiative du conseil régional d'Aquitaine a montré que 70 % des Périgourdins étaient attachés à la langue occitane. À l'heure où les langues régionales sont reconnues au titre de patrimoine national par notre Constitution, à l'heure où la France s'est engagée internationalement dans la défense de la pluralité linguistique et culturelle, il est indispensable d'impulser une véritable politique en faveur du développement des langues et cultures régionales et en particulier de l'occitan qui est classé par l'UNESCO comme langue « sérieusement en danger ». Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La valorisation des langues régionales est un axe important de la politique culturelle du pays. C'est pourquoi l'État oeuvre à leur développement concerté, en s'appuyant notamment sur la délégation générale à la langue française et aux langues de France, dont les missions ont été étendues au plurilinguisme interne en 2001. Dans le nouveau contexte créé par la modification constitutionnelle intervenue en 2008, et tout en consacrant des moyens importants à l'enseignement des langues régionales, il veille à ce qu'aucune entrave réglementaire ne fasse obstacle à leur libre expression dans les médias. Il apporte par ailleurs son soutien à de nombreux projets de création, dans tous les champs de l'expression artistique, ainsi qu'à des festivals qui expriment le dynamisme plurilingue de la France. Cette action vise notamment l'édition, l'observation des pratiques linguistiques, la diffusion des savoirs et le spectacle vivant. Elle contribue à l'ancrage des langues régionales dans la modernité à travers l'Internet et les nouvelles techniques, dans une perspective générale de promotion du plurilinguisme.

Données clés

Auteur : M. Germinal Peiro
Circonscription : Dordogne (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68465
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 221
Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7239